



**PROCES-VERBAL**

**de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL**

**du 24 MAI 2018**

---

L'an Deux Mille Dix-huit, le vingt-quatre mai, à dix-neuf heures zéro, les Membres du Conseil Municipal se sont assemblés au Parc des Sports l'Enjeu (Salle conviviale), sous la présidence de M. Xavier ARGENTON, Maire de la Ville de Parthenay,

Béatrice LARGEAU, François GILBERT, Françoise PRESTAT-BERTHELOT, Nicolas GUILLEMINOT, Nicole LAMBERT, Laurent ROUVREAU, Brigitte CLISSON, Patrick DEVAUD, Daniel LONGEARD, Jean GIRARD, Jean-Louis GRASSIGNOUX, Laurence VERDON, Jean-Pierre GUILBAUD, Isabelle PROD'HOMME, Didier GAUTIER, Stéphanie CHARPRENET, Philippe KOUAKOU, Karine HERVE, Albert BOIVIN, Françoise BELY, Jean-Paul GARNIER, Judicaël CHEVALIER, Magaly PROUST, Claude BEAUCHAMP, Michel BAUDOIN

Pouvoirs :

Gilles BERTIN donne procuration à Daniel LONGEARD  
Armelle YOU donne procuration à Nicole LAMBERT  
Sarah GEARING donne procuration à Françoise PRESTAT-BERTHELOT  
Nicole SECHERET donne procuration à Judicaël CHEVALIER

Absences excusées : Nora SI ZIANI, Dilia DE GOUVEIA, Didier SENECHAUD

Secrétaires de séance : Nicolas GUILLEMINOT, Karine HERVE

-----

## SOMMAIRE

<b>AFFAIRES GENERALES.....</b>	<b>15</b>
1 - DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE.....	8
2 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2017 ET DU 15 FEVRIER 2018.....	10
3 - BATIMENT TIPIC – NON AFFECTATION A LA COMPETENCE COMMUNAUTAIRE OBLIGATOIRE "DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - SOUTIEN DES ACTIVITES COMMERCIALES ET COMMERCE DE PROXIMITE" RESTITUEE AUX COMMUNES.....	10
4 - ELECTION D’UN NOUVEL ADJOINT SUITE A UNE DEMISSION .....	11
5 - FORMATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES .....	12
<b>AFFAIRES FINANCIERES .....</b>	<b>13</b>
6 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017.....	13
7 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 .....	13
8 - CLOTURE DU BUDGET ANNEXE REGIE DE TRANSPORT.....	15
9 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A LA CLOTURE DE L’EXERCICE 2017 SUR LE BUDGET PRINCIPAL .....	16
10 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME – REALISATIONS 2017 ET ACTUALISATIONS .....	16
11 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 .....	17
12 - INDEMNITE DE GARDIENNAGE DES EGLISES .....	17
<b>AFFAIRES PATRIOTIQUES.....</b>	<b>18</b>
13 - RESTAURATION DU MONUMENT AUX MORTS DU JARDIN PUBLIC - DEMANDE DE SUBVENTIONS .....	18
<b>RESSOURCES HUMAINES.....</b>	<b>18</b>
14 - COMITE TECHNIQUE – COMPOSITION.....	18
15 - COMITE HYGIENE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL – COMPOSITION.....	19
16 - MISES À DISPOSITION D’AGENTS – RENOUELEMENT .....	20
<b>SPORT .....</b>	<b>20</b>
17 - TARIF D'EMPLACEMENT PUBLICITAIRE SUR LE PANNEAU D’AFFICHAGE DU PARC DES SPORTS L’ENJEU.....	20

18 - ENTRETIEN DES TERRAINS DE SPORT - SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDES .....	21
19 - DEMANDE DE SUBVENTION DU SPORT ATHLETIQUE PARTHENAISIEN .....	22
<b>TERRITOIRE NUMERIQUE.....</b>	<b>22</b>
20 - ACQUISITION DE MATÉRIELS DE BUREAUTIQUE, INFORMATIQUE ET RÉSEAU - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES - APPROBATION D'UNE CONVENTION .....	22
<b>AFFAIRES TECHNIQUES.....</b>	<b>23</b>
21 - AMENAGEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME AU PALAIS DES CONGRES - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS .....	23
<b>FONCIER.....</b>	<b>25</b>
22 - ACQUISITION DE DEUX PARCELLES APPARTENANT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PARTHENAY-GATINE.....	25
23 - IMMEUBLE TERTIAIRE – CESSION DE LA PARCELLE AT N°232.....	28
<b>URBANISME ET HABITAT .....</b>	<b>29</b>
24 - CONVENTION AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE AQUITAINE - AVENANT N°1 .....	29
25 - PLACE DE LA SAUNERIE - DÉPÔT D'UNE DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX .....	30
<b>SERVICE PUBLIC DE PROXIMITE.....</b>	<b>30</b>
26 - HOTEL DE VILLE ET DE LA COMMUNAUTE - AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE .....	30
<b>MUSEE .....</b>	<b>31</b>
27 - MUSEE - VENTE D'OBJETS ET FIXATION DE TARIFS.....	31
<b>QUESTIONS DIVERSES .....</b>	<b>31</b>

*Bonsoir à toutes et à tous et bienvenue dans cette salle conviviale du Parc des Sports de l'Enjeu dans laquelle auront lieu toutes les séances jusqu'à la fin des travaux de l'Hôtel de Ville et de la Communauté.*

*En introduction de ce Conseil Municipal, nous avons le plaisir d'accueillir notre collègue Guillaume MOTARD, Maire de Pougne-Hérisson et Vice-Président de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine en charge de la politique jeunesse. Il est accompagné de Marianne ALBERT, chargée de développement territorial.*

*Je leur ai demandé de venir aujourd'hui car nous aurons l'occasion de discuter de ce projet jeunesse spécifiquement sur un point technique qui est le transfert de propriété du bâtiment dit TIPIC (sujet n°3 de l'ordre du jour) destiné à accueillir le Campus rural de projets sur l'agglomération de Parthenay sachant qu'il y a 3 autres implantations sur Secondigny, Thénézay et Ménigoute. Pour ceux parmi vous qui êtes Conseillers communautaires, ce sera peut-être une redite mais je ne doute pas de la créativité des orateurs qui vont me succéder pour présenter ce projet intéressant et important. Pour les élus qui ne participent pas au Conseil communautaire, il me semble important que vous en ayez connaissance.*

*M. MOTARD : Bonsoir à toutes et à tous. Je vous remercie de nous accueillir ce soir pour présenter ce projet car il est important de faire un point.*

*Ce projet a commencé dans le cadre de la Commission Jeunesse où nous nous sommes intéressés à la population 12-17 ans avec l'idée de rendre les jeunes acteurs de leurs attentes, leurs loisirs et leurs projets. Finalement le projet s'est étoffé en y apportant dans un premier temps une dimension économique. Nous avons également augmenté la tranche d'âge, nous sommes passés de 12-17 ans à 13-30 ans. Trouver un emploi, entrer en insertion professionnelle. Le troisième volet, en lien avec la mobilité, est la question du maillage du territoire. La Communauté de Communes est grande et comment nous, par le biais de la jeunesse, nous pouvons entrer dans ce territoire.*

*Mme ALBERT (présentation document powerpoint) : Je vais vous recontextualiser le projet et vous parler d'autres actions qui peuvent être en lien avec d'autres projets non pas intitulés « Campus rural de projets » mais qui en font partie car il y a plusieurs actions différentes mais qui constituent un seul et même projet.*

*À l'été 2015, il y a eu une réponse à l'appel à projet du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) sollicité par les 2 Maisons de l'Emploi de la Gâtine et du Bocage qui, auparavant, avaient fait des diagnostics jeunesse présentant des besoins similaires. Leur objectif a été de répondre à un même PIA avec un but commun c'est-à-dire de construire des projets innovants en faveur de la jeunesse et d'élaborer des politiques jeunesse intégrées et globales. Lorsque je dis « intégrées » c'est aussi d'impliquer les citoyens et notamment les jeunes. L'objectif de ce PIA est également d'impliquer les acteurs publics et privés. Cela permettait aux collectivités et aux associations de créer de nouvelles formes de partenariat. En novembre 2015, le projet sur le Bocage et la Gâtine a été retenu. L'Etat finance 50 %, ce qui représente environ 4 millions de subvention. Une quinzaine d'actions ont été proposées. Nous devons mettre en œuvre ce projet d'avril 2016 à mars 2021. La clôture est fixée en décembre 2020, date à laquelle toutes les factures acquittées devront être transmises pour justifier des financements.*

*La phase 1 était la période 2016-2018 durant laquelle nous étions encore dans le calage des projets. Prochainement, nous devrions entrer dans la phase de déploiement.*

*Pour la Communauté de Communes, l'action qui englobe le PIA s'appelle « Campus rural de projets ». Une association dénommée « BOGAJE » (Bocage Gâtine Jeunesse) coordonne ce PIA à l'échelle du Bocage et de la Gâtine. M. ARGENTON est Co-président avec M. HERAULT de la Maison de l'Emploi du Bocage Bressuirais.*

*La Communauté de Communes souhaitait mettre en place une politique jeunesse innovante pour permettre un accompagnement des jeunes dans leur premier projet et tout ce qui concerne les nouvelles formes de travail. Beaucoup de métiers seront impactés par le numérique, d'autres seront amenés à disparaître, d'autres à changer. Nous souhaitions être précurseurs dans ce domaine. Aussi, comme l'a dit M. MOTARD tout à l'heure, permettre de constituer un réseau et un maillage sur le territoire pour rester en proximité des jeunes notamment pour répondre à leur problématique ne serait-ce qu'en termes de mobilité.*

### Diapo 7 :

*En février 2017, il y a eu un rapport du CESE (Conseil Economique Social et Environnement) sur la place des jeunes en territoires ruraux. C'est de ce rapport qu'est issu l'intitulé de ce projet. Nous avons l'idée en amont et il correspondait à ce que le CESE préconisait. Parmi les 3 préconisations il y a :*

- 1- Rendre obligatoire une compétence jeunesse territorialisée (16/29 ans) dans les Communauté de Communes, co-construite avec les jeunes*
- 2- Mettre en place des campus ruraux de projets pour mettre en synergie les acteurs de l'emploi et du loisir (dédié à la création d'activités et/ou de projets citoyens, informer sur les soutiens possibles aux projets des jeunes, impliquer les jeunes, proximité avec la Mission Locale)*
- 3- Mettre en place un pacte jeunes ruraux au niveau national, décliné par territoire via les contrats de ruralité (prenant en compte l'égalité hommes/femmes, diversité de formation dans le secondaire, la mobilité, la santé) Ce dernier axe est moins développé. Les campus ruraux de projets sont mis en place sur seulement quelques territoires français.*

*Voici un zoom sur le maillage en référents jeunesse puisque ce n'est pas le Campus rural de projets mais les référents jeunesse qui seront des animateurs qui contribueront à la dynamique locale des territoires en termes de jeunesse et qui feront vivre les espaces.*

*Pour la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, en souhait initial, nous avons fait une première réponse à une des actions du PIA avec un besoin de 1 mi-temps sur le territoire de la Communauté de Communes. Au fur et à mesure de l'approfondissement du besoin, nous nous sommes aperçus que 2,5 temps plein seraient nécessaires. En termes de financement, nous n'en sommes pas là. Nous devrions prochainement avoir une réponse de l'ANRU concernant l'obtention de ces 2,5 temps plein ce qui permettrait d'avoir un mi-temps sur chaque ex canton qui correspondent aux 4 antennes du Campus rural de projets soit aux 4 territoires de vie.*

### Diapo 8 : Les Mutations de l'emploi liées au numérique

*Comme je vous l'indiquais tout à l'heure, 10 % des emplois existants pourraient être amenés à disparaître. La moitié des emplois existants est susceptible d'évoluer, dans leur contenu, de façon significative. Nous constatons que l'aspect numérique doit être important dans notre projet puisque pour certains secteurs d'activité ce sera l'avenir.*

*Quelques chiffres sur l'emploi du territoire :*

- 650 autoentrepreneurs isolés (tout âge confondu)*
- 5 011 jeunes de 15 à 29 ans soit 13 % de la population de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine*

### Diapo 9 : Le projet jeunesse de territoire

*Il s'articule autour de 3 axes :*

- Disposer de logements de proximité pour les jeunes apprentis ou en alternance. Il y a plusieurs résidences habitat jeune sur le territoire ou de logements qui peuvent être mis à disposition des jeunes sur les communes*
- Développer des « espaces de co-working et de Tiers-Lieux » maillés sur tout le territoire. C'était le projet initial « Campus rural de projets » qui a évolué et qui n'est pas uniquement un tiers-lieu dorénavant mais qui est plus que cela*
- Accompagner la numérisation de l'économie notamment sur la création d'entreprises*

### Diapo 10 : Charte du Campus rural de projets Parthenay-Gâtine : Une pépinière du possible pour les jeunes de 16 à 30 ans

*Nous avons préparé une charte qui pourrait définir le Campus rural de projets Parthenay-Gâtine en partenariat avec les acteurs locaux dont je vous parlerai tout à l'heure et qui sera prochainement validée en Conseil Communautaire. Il s'agit bien d'un Campus rural de projets maillé en 4 sites (Ménigoute, Parthenay, Secondigny et Thénézay). C'est un projet jeunesse de la Communauté de Communes qui est co-construit avec les acteurs locaux et les jeunes.*

Nous avons indiqué ce qui pourrait correspondre aux 4 défis que la Communauté de Communes s'est donné sur le projet de territoire :

- Être attractif pour les jeunes et leur permettre de pouvoir continuer à vivre sur le territoire
- Favoriser la création d'activités économiques, sociales et culturelles et de projets citoyens
- Accompagner la numérisation des nouvelles formes de travail
- Donner aux jeunes les moyens de maîtriser leur parcours de vie

Diapo 11 : Charte du Campus rural de projets Parthenay-Gâtine : Une pépinière du possible pour les jeunes de 16 à 30 ans

En approfondissant ce que pourrait être le Campus rural de projets, nous nous sommes aperçus qu'il était important qu'il soit organisé autour de 3 pôles fonctionnant ensemble.

Le premier, appelé « Ecoles » dans le sens où nous pouvons apprendre beaucoup de choses ensemble et non pas dans le sens où l'on sort avec un diplôme. Nous avons un exemple concret sur le territoire qui est le Fablab. Les gens font déjà ensemble quelque-chose, des Repair cafés existent où il est possible de s'échanger des compétences. Le deuxième, appelé « Jeunesses » est ouvert à tous les jeunes mais pas uniquement car il faut que l'intergénérationnel soit présent.

Le troisième, appelé « Entreprises » est ouvert à toutes les entreprises du territoire, leur permettant de s'adapter aux mutations du numérique. Nous pourrions accompagner les jeunes qui souhaiteraient créer de nouvelles entreprises avant leur prise en charge par les Chambres consulaires déjà présentes sur le territoire.

Diapo 12 : Charte du Campus rural de projets Parthenay-Gâtine : Une pépinière du possible pour les jeunes de 16 à 30 ans

6 axes sont définis :

- un espace dédié à la création et au développement d'activités économiques et sociales
- un lieu de développement de projets citoyens, culturels, festifs, ludiques et d'innovation
- un outil complémentaire facilitateur et fédérateur pour les acteurs existants. Le fait de mettre en synergie les acteurs peut permettre de créer de nouveaux projets pour que le jeune ait plus de choix et soit mieux accompagné
- un espace évènementiel afin de proposer des expositions, démonstrations
- des « outils » mobiles, itinérants sur les différents sites pour rester en proximité des jeunes. Je reprends l'exemple du FABLAB qui est bien développé sur Parthenay, peut-être que ponctuellement il pourrait y avoir un projet sur Ménigoute ou Secondigny. Il faudrait voir s'il serait possible de développer cela pour les jeunes qui ont des problèmes de mobilité
- un accompagnement pour les jeunes dans leurs premiers projets

Diapo 13 : Zoom sur le projet d'école du Comité Français de Secours aux Enfants (CFSE)

Il y a un projet d'école de production « Hôtellerie Restauration » qui sera gérée par le CFSE et installée à côté du bâtiment TIPIC. Actuellement, il existe le restaurant Agapé situé à Châtillon-sur-Thouet et le restaurant du CFSE. Leur souhait est de développer une offre plus importante notamment dans l'hôtellerie car aujourd'hui ils proposent des formations uniquement en restauration. En proposant un hôtel-restaurant à côté du Campus rural de projets cela leur permettrait d'accueillir et de former davantage de jeunes. Il y aurait 10 chambres d'hôtel avec 9 emplois créés pour accueillir une vingtaine de jeunes. A ce jour, le CFSE ne rayonne pas uniquement que sur le Département.

Diapo 14 : La gouvernance du projet

Il y a un Comité de pilotage qui se réunit 2 à 3 fois dans l'année et qui est composé d'élus, de techniciens de la Communauté de Communes et d'associations (les centres sociaux, la Maison de l'Emploi, La Fourmière, des jeunes et jeunes actifs dont le Club des Entrepreneurs, la Jeune Chambre Economique et des jeunes qui participent au projet sans casquette particulière).

Ce Comité de Pilotage a pour rôle de co-construire, d'assurer le suivi et de valider les avancées des groupes de travail que je vous présenterai tout à l'heure.

*Une inter-commission rassemblant la Commission Economie/Tourisme et la Commission Jeunesse a été créée. Celle-ci permet aux élus d'être informés sur les avancées du projet.*

*Il y a également un Comité technique composé de techniciens de la Communauté de Communes qui fait le lien entre le Comité de Pilotage et les groupes de travail.*

#### Diapo 15 : La gouvernance du projet

*Nous avons 4 groupes de travail soit 1 groupe par territoire (Ménigoute, Parthenay, Thénézay et Secondigny).*

*Dans ces groupes, nous construisons le projet et nous avons un regard sur l'investissement notamment concernant l'aménagement. Dans le cadre du PIA, l'objectif est d'impliquer totalement les jeunes dans le projet. S'il doit y avoir des investissements immobiliers, nous les impliquons dans les liens avec les architectes, les maitres d'œuvre etc. Le but est de leur montrer toutes les étapes du projet et d'être transparent avec eux.*

#### Diapo 16 : Zoom sur l'avancée des groupes de travail

##### Ménigoute :

*Chefs de projet : Chargée de mission projet jeunesse (Marianne ALBERT + CSC du Ménigoutais)*

*Elus : M. MOTARD, M. GAILLARD*

*Béata Pi (Association du Mellois qui a accompagné le Centre Social sur un projet numérique), CPIE, Maison de l'Emploi, Gatin'Ouille, Junior association, jeunes + Maitre d'œuvre si besoin*

*Bâtiment à Ménigoute : Le rez-de-chaussée est réhabilité par la Communauté de Communes dans le cadre du Campus rural de projets et l'étage par la Commune de Ménigoute afin de créer des appartements qui seront mis à disposition des jeunes. L'ouverture devrait intervenir début 2019.*

*Pour préparer l'ouverture du site, nous pensions organiser une soirée témoignage qui pourrait avoir lieu à l'occasion du FIFO en fin d'année afin que des jeunes et moins jeunes parlent de leur expérience de vie en milieu rural. Par exemple, un chef d'entreprise qui travaillait sur Paris et qui, suite au décès d'un membre de sa famille, a repris l'entreprise familiale sur le Ménigoutais mais ne souhaite pas y vivre. Il y a d'autres personnes qui, au contraire, sont très heureuses en milieu rural et souhaitent y rester. Le but est de montrer qu'il n'y a pas un parcours de vie défini et que tout le monde a ses chances de réussir dans la vie.*

#### Diapo 17 : Zoom sur l'avancée des groupes de travail

##### Parthenay :

*Chefs de projet : Chargée de mission projet jeunesse (Marianne ALBERT + Maison de l'Emploi)*

*Elus : M. MOTARD, M. GUILLEMINOT*

*EPN, Parth'Lab, CSC Chatillon, CFSE, Jeunes du Conseil de vie locale et de la MDEE, Foyer Gabrielle Bordier, jeunes, Maitre d'œuvre si besoin*

*M. MOTARD : Sur Parthenay, il y a une dynamique très importante selon les différents acteurs. Il y a une richesse présente parmi les jeunes de tous les milieux et de tous les niveaux, une grande activité. Les jeunes ont envie et font la démarche de venir nous voir. L'idée est que Parthenay, ville centre, soit le cœur qui draine tout le territoire car c'est sur ce territoire qu'il y a le plus de potentiel.*

*Mme ALBERT : Quelques jeunes, plus investis que d'autres, souhaitent porter le projet et le font avancer avec moi. Nous souhaitons proposer une soirée uniquement à destination des jeunes pour recueillir leurs paroles sur ce que pourrait être pour eux le Campus rural de projets.*

*La semaine dernière, il y avait le festival « Les Grippeaux se dégrippent » à Parthenay et quelques jeunes sont allés présenter le projet au Lycée.*

### Diapo 18 : Zoom sur l'avancée des groupes de travail

#### Secondigny :

*Chefs de projet : Chargée de mission projet jeunesse + Elus locaux*

*Elus : M. MOTARD, M. DUFOUR*

*Médiathèque communautaire, Katimavic, Agro-bio, Le Nombri du Monde, MPT, Maison de l'Emploi, jeunes, Maître d'œuvre si besoin*

*Il n'y a pas d'animation jeunesse comme il pourrait y en avoir sur les autres territoires tel qu'un centre social. Nous animons donc avec les élus locaux.*

*Pour intéresser les jeunes au projet, nous sommes partis sur la création d'un Escape Game dont l'histoire a été écrite par les jeunes dont le texte est le suivant : « Si vous êtes des élus et des représentants des Communes alentours, vous avez été convoqués ici pour des raisons différentes les unes des autres. Vous êtes très surpris lorsque vous découvrez la véritable cause de votre venue dans cette modeste maison mais aussi lorsque vous rencontrez votre interlocuteur. C'est un jeune de Secondigny, Léon-Jean Gastinois, âgé de 15 ans, qui vous demande d'adhérer à son projet fou, faire de Secondigny la plus grande ville du monde.*

*Mais vous n'êtes pas de son avis, car ce jeune Léon-Jean propose naturellement des choses trop inimaginables ! Furieux, celui-ci vous emprisonne dans sa chambre qui se trouve être le QG d'un esprit machiavélique. Vous n'avez que deux options : vous enfuir ou faire partie de ses sbires injectés de sérum de contrôle machiavélique ». Une dizaine de jeunes travaillent sur ce projet qui sera présenté le samedi 20 octobre 2018 à Secondigny.*

*Par l'intermédiaire de cet Escape Game, nous ferons en sorte de faire comme à Parthenay, c'est-à-dire d'avoir les différents items du Campus et que les jeunes, au fur et à mesure, puissent le compléter pour que, petit à petit, de nouveaux jeunes participent à la préparation de ce projet.*

### Diapo 19 : Zoom sur l'avancée des groupes de travail

#### Thénezay :

*Composition :*

*Chefs de projet : Chargée de mission projet jeunesse + La Fourmilière*

*Elus : M. MOTARD, M. PROUST*

*Familles Rurales, Un Toit en Gâtine, Maison de l'Emploi, Bibliothèque, jeunes, établissements scolaires*

*Le projet est moins avancé que sur les autres territoires puisque La Fourmilière et Familles Rurales qui nous accompagnaient connaissent à ce jour des difficultés économiques. Nous repensons le projet avec eux et réfléchissons à la manière de les accompagner au mieux afin d'avancer sur le Campus rural de projets.*

*Sur le secteur de Thénezay, il y a un vrai besoin en termes d'accompagnement social notamment chez les jeunes. Nous réfléchissons sur ce sujet qui, pour le moment, n'est qu'une option. Nous n'avons pas encore contacté les partenaires. Ce sont la CAF et le Département qui sollicitent souvent les communes de Thénezay et des alentours pour avoir un accompagnement sur des dispositifs sociaux un peu plus poussés. Peut-être que le Campus rural sur ce territoire pour commencer, aura plus cette tonalité pour s'inscrire sur le territoire Thénézien.*

### Diapo 20 : Financement prévisionnel du projet : investissements

*C'est un budget de presque 3 millions d'euros avec une part plus importante sur Parthenay car c'est le territoire qui accueillera le plus de services dont le projet d'école de production du CFSE. A terme, nous différencierons les deux car nous n'aurons pas le même financement pour le Campus rural de projets que pour l'école de production.*

*M. LE MAIRE : Un grand merci à Marianne ALBERT, Guillaume MOTARD ainsi qu'aux élus communautaires qui se mobilisent beaucoup sur ce projet qui demande beaucoup de temps. C'est un projet particulièrement innovant dans la mesure où il mélange des interventions des partenariats entre les collectivités, les associations, les organismes divers et variés. C'est toute une mécanique à faire fonctionner et ce n'est pas si facile que cela car les façons d'aborder les choses peuvent être différentes que l'on soit une association ou une collectivité. Il y a des mélanges de cultures qui prennent forme petit à petit et c'est ce qui est important et très positif sur notre territoire.*



*C'est un projet important entre deux territoires du Nord Deux-Sèvres qui sont le Bocage et la Gâtine. Je pense que c'est très porteur d'avenir que de travailler avec nos voisins qu'ils soient de Gâtine ou du Nord Deux-Sèvres. C'est une belle performance qui se construit petit à petit mais aussi l'occasion, au sein de la Communauté de Communes, de montrer notre capacité à mettre en cohérence des projets qui concernent l'ensemble du territoire communautaire. Comme vous l'avez expliqué, La Fourmilière a commencé seule à l'aide de financements de la Région Nouvelle Aquitaine. Parallèlement à cela, il y avait cette idée d'implantation d'un Campus rural de projets sur l'ensemble du territoire communautaire soit à Ménigoute, Secondigny et Parthenay. La Fourmilière nous a rejoint dans ce projet territorial car il est important que ces lieux fonctionnent en réseau. C'est le maître mot de tout cela, à la fois des réseaux entre public et privé et des réseaux au sein d'associations et entre les différents lieux l'implantation du Campus.*

*Si vous le souhaitez, nous en reparlerons au moment de la délibération sur le TIPIC mais vous pouvez profiter de la présence de M. MOTARD et Mme ALBERT pour échanger sur ce sujet.*

*M. BOIVIN : Y a-t-il des exemples de Campus rural de projets qui auraient été installés sur d'autres territoires ?*

*Mme ALBERT : Les membres du CESE sont venus en décembre dernier pour présenter leur rapport et nous sommes restés en contact avec eux. Il y a d'autres territoires qui mènent ce genre de projet mais pas forcément intitulé de la même manière. Nous devons être invités au mois de mai dernier à une réunion à Paris pour la présentation de tous les projets mais cela ne s'est pas fait pour des raisons techniques.*

*M. MOTARD : Deux territoires ruraux ont été retenus dans le cadre du projet ANRU sur les 30 projets nationaux proposés. Donc, la jeunesse en milieu rural a été prise en compte.*

*Mme BELY : Vous nous avez dit tout à l'heure que vous alliez séparer du projet Campus rural l'école de production portée par le CFSE pour des raisons de financements. Sur quels financements peut compter l'école de production ?*

*Mme ALBERT : Je ne gère pas la partie financement mais au niveau du montage juridique, il y aurait des portages différents donc des subventions différentes puisque le CFSE peut être accompagné par des subventions régionales et le Campus rural de projets par des subventions départementales. Je ne maîtrise pas les montants mais le montage se dessine de cette manière. Par exemple le PIA jeunesse ne peut pas subventionner le CFSE.*

*Mme BELY : C'était le but de ma question.*

*M. MOTARD : Vous pourrez poser de nouveaux des questions en Conseil communautaire au cours duquel le projet sera davantage détaillé.*

*M. LE MAIRE : Merci beaucoup.*

O  
O O  
O

## 1 - DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE

**M. LE MAIRE :** Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance :

- des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations d'attributions,
- de la commande publique.

Des précisions ont été demandées s'agissant de la commande publique n°991 :

991	11 avril 2018	Devis	ENEDIS	Proposition de raccordement et projet de convention raccordement au réseau public de distribution d'électricité Eglise St Laurent - Services techniques	20 431,36 € HT
-----	---------------	-------	--------	---	----------------

*M. ROUVREAU : Je veux bien répondre mais je ne connais pas la nature de la question.*

*M. GARNIER : Ces travaux étaient-ils compris dans l'aménagement global de l'église et comment était-elle branchée avant ?*

*M. ROUVREAU : Auparavant, l'électricité était en tarif bleu. La chaudière fonctionnait au fuel. Aujourd'hui, le chauffage est électrique donc il faut passer sur le tarif jaune et se raccorder sur le réseau rue des 3 rois d'où le coût.*

*M. GARNIER : C'était compris dans l'aménagement où est-ce une dépense supplémentaire ?*

*Mme CLISSON : C'est bien compris dans le budget des travaux de l'église.*

*M. ROUVREAU : Nous n'avons pas pu faire une installation au gaz car le gaz dégage une chaleur qui altère la pierre.*

Des précisions ont été demandées s'agissant de la commande publique n°1039 :

1039	24 avril 2018	Bon de cde	TOLLIS	Restauration d'un parement en pierre de taille suite à un sinistre église Ste Croix	3 395,60 € HT
------	---------------	------------	--------	---	---------------

*M. GARNIER : Quel était ce sinistre ?*

*M. ROUVREAU : Voici peu de temps, il y a eu un incendie volontaire dans l'église Sainte Croix (le feu a été mis dans la boîte de cierges posée sur un banc). Il a été nécessaire de procéder au nettoyage des traces de fumée sur le parement en pierre par la technique de pilling (projection de silicone) afin de ne pas brosser ni frotter la pierre.*

Des précisions ont été demandées s'agissant des commandes publiques n°983/984/985 notamment le coût total de l'aménagement intégrant le temps passé par les agents :

983	6 avril 2018	Bon de cde	ROY SA ST VARENT	Bloc enrochement travaux régie rue Carnot - Services Techniques	255,75 € HT
984	6 avril 2018	Bon de cde	ROY SA ST VARENT	Tout venant rose travaux régie rue Carnot - Services Techniques	342,50 € HT
985	6 avril 2018	Bon de cde	EDP ETUDE DISTRIBUTION SARL	Shiste ardoisier travaux régie rue Carnot - Services Techniques	253,50 € HT

*M. BOIVIN : Nous avons déjà évoqué le projet du rond-point Carnot lors d'un précédent Conseil Municipal. Il a été porté par le service des Espaces verts. Il s'agissait de revégétaliser une intersection qui était minérale ce qui fait partie des objectifs de l'approche environnementale en remettant de la nature en ville. C'est un projet qui va reprendre la vanne du Thiou. L'approche environnementale va se structurer sur la valorisation des matériaux. En effet, le bois utilisé vient de certains arbres fragilisés du parc du Domaine des Loges. Il y a eu un abattage sécuritaire donc le bois est issu des chênes de ce parc. Le paillage et le compost viennent du service des Espaces verts. Nous avons essayé de limiter les coûts d'entretien en arrosage et en désherbage du site. Une signalétique en cours de préparation par le service communication, sera installée sur site afin de présenter ce projet au public.*

*M. ROUVREAU : Les commandes publiques pour un montant de 851,75 € correspondent à l'achat des pierres. Il y a également des frais annexes liés à des matériaux et de la main d'œuvre en régie pour environ 10 000 €.*

*M. BOIVIN : La découverte d'une canalisation qui n'était pas indiquée dans le registre (eau, électricité, gaz) a retardé les travaux d'environ 3 semaines. Cela a également eu pour conséquence d'arroser davantage.*

2 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2017 ET DU 15 FEVRIER 2018

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal du Conseil municipal du 14 décembre 2017 et du 15 février 2018.

*M. BEAUCHAMP : Je m'interrogeais par rapport à la mobilisation en faveur de la route 147-149. M. ROUVREAU est titulaire pour représenter la Ville de Parthenay et je suis suppléant. Nous sommes allés à cette première réunion de l'assemblée générale dédiée à la constitution de cette nouvelle structure. J'ai été surpris car M. ROUVREAU s'est positionné en tant que représentant de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine. Est-ce que la Ville n'a plus de représentant ? Doit-on faire une modification de la délibération qui a été prise ?*

*M. LE MAIRE : C'est une erreur de casquette. M. ROUVREAU est titulaire pour la Ville et vous suppléant.*

*M. BEAUCHAMP : M. ROUVREAU s'est présenté en tant que représentant de la Communauté de Communes à la place du Maire de La Ferrière qui était suppléant. Cela ne me dérange absolument pas mais peut-on être à la fois représentant de la Ville et de la Communauté de Communes ? Par la même occasion, il serait intéressant d'avoir la position de la Ville par rapport à ce débat.*

*M. LE MAIRE : Nous en avons déjà parlé. Quelles informations souhaitez-vous ?*

*M. BEAUCHAMP : Aujourd'hui, il y a la position de Limoges et la position du Département...*

*M. LE MAIRE : ...si c'est juste une question de représentation c'est dans le procès-verbal. Si c'est un débat sur la RN149, je suis prêt à l'ouvrir mais il faut préparer les choses.*

*M. BEAUCHAMP : Le problème est sur la représentation.*

*M. ROUVREAU : Je me suis certainement trompé de casquette lors de cette réunion.*

*\*Adopté à l'unanimité.*

oOo

3 - BATIMENT TIPIC – NON AFFECTATION A LA COMPETENCE COMMUNAUTAIRE OBLIGATOIRE "DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - SOUTIEN DES ACTIVITES COMMERCIALES ET COMMERCE DE PROXIMITE" RESTITUEE AUX COMMUNES

*M. LE MAIRE : Par délibération en date du 24 septembre 2015, le Conseil Communautaire a approuvé la restitution aux communes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, des compétences relatives au soutien des activités commerciales et aux commerces de proximité, figurant au titre de la compétence obligatoire « Développement économique ».*

A ce titre, le Conseil Communautaire a acté la restitution à la Commune de Parthenay du bâtiment dit TIPIC par délibération en date du 29 mars 2018.

Le Conseil Municipal de Parthenay a, quant à lui, acté cette restitution par délibération du 22 octobre 2015.

Or, ce bâtiment n'ayant aucune vocation commerciale, c'est à tort que sa restitution à la Commune de Parthenay a été actée.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'acter le fait que le bâtiment TIPIC n'a aucune vocation commerciale et ne figure pas, en conséquence, dans la liste des biens à restituer à la Commune de Parthenay au titre des compétences relatives au soutien des activités commerciales et aux commerces de proximité.

*Mme BELY : Comment se fait-il que nous n'ayons pas vu plus tôt que par erreur nous avons mis ce bâtiment où il ne fallait pas ?*

*M. LE MAIRE : Un projet s'est formalisé et nous avons besoin de ce bâtiment.*

*Mme BELY : S'il a été classé comme cela, c'est qu'au départ nous pensions le destiner au commerce ?*

*M. LE MAIRE : Oui, car il est en centre-ville commercial et qu'il pouvait y avoir des projets. Ce bâtiment a été acheté il y a une dizaine d'années, suite à un appel à projets auquel la Communauté de Communes avait répondu « projet bâtiment intelligent » avec Microsoft pour en faire un lieu d'expérimentation et de démonstration de toutes les nouvelles technologies. Ce projet n'a pas abouti et c'est pour cela que ce bâtiment est passé d'une collectivité à l'autre.*

*Mme BELY : J'ai été interpellée par des citoyens car il y aurait de la Mérule dans ce bâtiment. Vous me confirmez ou pas ces dires ? Je n'ai pas su répondre.*

*M. LE MAIRE : Il y en a, des travaux sont à envisager. La structure est saine car nous avons fait un audit il y a plusieurs années et que de nouvelles visites ont eu lieu lorsqu'il s'est agi du projet jeunesse.*

*Mme BELY : Cela fera des travaux complémentaires.*

*M. LE MAIRE : Ils sont prévus dans le chiffrage.*

*\*Adopté à l'unanimité.*

o0o

#### 4 - ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT SUITE A UNE DEMISSION

*M. LE MAIRE : Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15 ;*

*Vu les délibérations du 4 avril 2014 et 23 juillet 2014 portant création de postes d'adjoints au Maire ;*

*Vu les délibérations du 4 avril 2014 et 23 juillet 2014 relatives à l'élection des adjoints au Maire ;*

*Considérant la démission de Monsieur Nicolas GUILLEMINOT de son poste de 4<sup>ème</sup> adjoint, acceptée par Madame le Préfet par courrier reçu le 4 avril 2018 ;*

*Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le Conseil Municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu démissionnaire ;*

*Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 4<sup>ème</sup> adjoint ;*

*Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue ;*

*Il est proposé au Conseil Municipal :*

- de décider que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,*
- de procéder à la désignation du 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire à la médiation culturelle et à la jeunesse au scrutin secret à la majorité absolue.*

*M. GUILLEMINOT : Bonsoir, j'ai rencontré M. le Maire il y a quelques temps pour lui faire part de mon souhait de démissionner de mon poste d'adjoint. Lorsque je me suis engagé dans cette belle aventure, j'étais seul à mon compte mais aujourd'hui, professionnellement, je suis absorbé par mon travail. Comme vous avez pu le constater à plusieurs reprises, j'ai été souvent absent. Aimant faire bien les choses et ne pouvant pas assumer en ce moment, je préfère laisser ma place.*

*M. LE MAIRE : Je voulais, au nom du Conseil Municipal, te remercier pour tout ce que tu as fait pour la collectivité en prenant sur ton temps personnel et professionnel. Tu as fait des choses en fonction de ce que tu pouvais raisonnablement faire et j'apprécie ton honnêteté. Pour beaucoup d'entre nous, nous exerçons des métiers en même temps que notre fonction d'élu, il est important de le souligner.*

*Je vous propose la candidature de Karine HERVE qui est déjà Conseillère déléguée à la médiation culturelle auprès de François GILBERT, Maire-Adjoint. Concernant les délégations, quelques modifications sont apportées pour essayer de répartir la charge de travail. Donc, M. KOUAKOU, Conseiller municipal, prendra la responsabilité du Conseil de Vie Locale, parenthèse que j'ouvre pour vous inviter à la fête des parthenaisiens qui aura lieu samedi prochain au Parc des Sports l'Enjeu et qui est organisée par les membres du Conseil de vie locale.*

*La Jeunesse sera sous la responsabilité de Mme HERVE qui conservera la médiation culturelle.*

*La communication qui était dans la délégation initiale, fera l'objet, si besoin, de la commission que présidera Mme HERVE.*

*Avez-vous des questions sur ces délégations ?*

*Je propose la candidature de Mme HERVE. Y a-t-il d'autres candidats pour ce poste de 4<sup>ème</sup> Adjoint ?*

*Mme PROUST : Je suis candidate.*

*M. le Maire : Nous procédons donc à un vote à bulletin secret.*

*Résultat :*

*Mme HERVE 23 voix*

*Mme PROUST 6 voix.*

*1 bulletin blanc*

*Mme HERVE est élue 4<sup>ème</sup> Adjoint.*

o0o

## 5 - FORMATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

*M. LE MAIRE : Monsieur le Maire demande au 4<sup>ème</sup> adjoint nouvellement installé d'indiquer les commissions qu'il souhaite intégrer.*

*Mme HERVE : Monsieur le Maire, chers collègues, je voulais vous remercier de la confiance que vous m'accordez pour ce poste d'Adjointe à la jeunesse. Je souhaite que cette nouvelle mission soit constructive et productive par des actions pour la jeunesse et envers la jeunesse. Tout d'abord, continuer les actions en cours avec les parthenaisiens et nos jeunes au Conseil de vie locale qui est une mine d'idées et qui mène à des actions concrètes comme la fête des parthenaisiens qui se déroulera au Parc des sports l'Enjeu ce samedi 26 mai. Cette action est née d'échanges et d'idées amenés par des parthenaisiens impliqués au sein de ce Conseil de vie locale qui existe depuis 2015 et mis en place par M. GUILLEMINOT. Je souhaite également poursuivre les actions de la commission jeunesse tel que le dispositif argent de poche qui rencontre un franc succès ainsi que la bourse au permis de conduire nécessaire aux jeunes de notre territoire. Maintenir l'expression des jeunes à travers « Askip » dans les Echos Parthenaisiens qui est nourri par leurs sentiments, expressions, centres d'intérêt et ce depuis janvier 2017 mais aussi avoir un regard nouveau sur de nouvelles initiatives et porter un travail en collaboration avec chacun riche en échanges. Enfin, je conserve mon rôle auprès du service Action Culturelle avec lequel j'ai passé beaucoup de temps et qui nous a mené à un travail de co-construction avec nos associations culturelles. Ce rôle me semble essentiel dans le rapprochement jeunesse et culture puisque la jeunesse est une thématique transversale abordée dans de nombreuses commissions. Je tiens beaucoup à cette jeunesse et au lien avec celle-ci afin d'avoir de beaux projets pour demain. Je remercie également M. KOUAKOU de m'accompagner dans ces nouvelles missions et merci à tous.*

*Je souhaite conserver les commissions auxquelles j'appartiens déjà.*

## AFFAIRES FINANCIERES

### 6 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Mme CLISSON : Sur proposition de la commission finances du 14 mai 2018, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2017 dont les écritures sont conformes au compte administratif de la Commune pour le même exercice.

\*Adopté à l'unanimité.

o0o

### 7 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Mme CLISSON : Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2017 annexé :

- budget principal
- budget annexe « régie de transport »

*Description du document présenté (powerpoint) :*

#### Diapo 8 : Dépenses de fonctionnement

*Les réalisations comprennent ce qui était inscrit au budget primitif plus les décisions modificatives de l'année.*

- 920 : Services généraux - la différence porte sur les lignes gestion de stock et gestion immobilière
- 922 : Enseignement/restauration scolaire – il y a une diminution des réalisations due au nombre d'élèves qui est moins important
- 923 : Culture – il y a eu moins de frais pour le Palais des congrès ainsi que pour les associations
- 928 : Aménagements & services urbains – la différence porte sur la voirie, l'espace public et les espaces verts

#### Diapo 9 : Dépenses réelles de fonctionnement « hors intérêts d'emprunts »

*La répartition est sensiblement la même que l'année précédente.*

#### Diapo 10 : Recettes de fonctionnement

- 920 : Services généraux – la différence porte sur le stock et les mises à disposition de personnel
- 921 : Sécurité et salubrité publiques – il s'agit de remboursements de personnel
- 923 : Culture – il y a eu davantage de locations de salles
- 928 : Aménagements & services urbains – nous avons perçu davantage de remboursements de personnel, des indemnités d'assurance et des cessions de matériels
- 933 : Impôts et taxes – augmentation sur la fiscalité directe

#### Diapo 14 : Dépenses réelles de fonctionnement (charges à caractère général)

*Montant : 2 588 449,53 € (+ 2,25 % par rapport à 2016) dont :*

- Assurances : 243 084,83 € : augmentation de 4 000 € par rapport à 2016
- Charges énergétiques : gaz, électricité pour 473 995,06 €
- Eau et l'assainissement : 57 477,42 €
- Entretien de terrains, bâtiments, voies et réseaux : 171 329,95 €
- Maintenance : 92 715,26 € : diminution de 42 000 €
- Location mobilière et immobilière : 73 521,54 €
- Téléphonie : 38 467,93 € : diminution de 6 000 €
- Achats de fournitures stockées et diverses : 175 756,77 €
- Entretien matériel et mobilier : 203 946,25 €
- Alimentation : 88 573,25 €
- Fêtes et cérémonie : 38 436,27 €

- Carburant : 39 545,68 € : augmentation de 1 700 €
- Contrats de prestations (déchets, service sécurité) : 65 225,45 € : augmentation de 4 800 €
- Variation du stock : 46 838,75 €

Diapo 15 : Dépenses réelles de fonctionnement (charges de personnel)

Plus 2,2 % par rapport à 2016 dû à l'augmentation du point d'indice, du glissement vieillesse technicité. Les effectifs sont stables.

Diapo 17 : Dépenses réelles de fonctionnement (répartition des subventions aux associations par secteur)

Les pourcentages sont stables.

- Restauration scolaire (2,16 %) : participation de la Commune aux repas de l'école Saint-Joseph
- Social (1,50 %)
- Administration générale (7,83 %) : dont le patriotique et les animations de quartiers
- Sport (31,22 %)
- Culturel (56,74 %)
- Commerce local (0,55 %)

Diapo 18 : Dépenses réelles de fonctionnement (charges financières)

Les charges s'élèvent à 187 054,20 € soit une baisse de 12,25 % par rapport à 2016 soit -25 800 € dont :

- Intérêts des emprunts (179 550,07 €). Nous avons fait un emprunt de 1,5 million en 2016 mais le prêt ayant été renégocié auprès du Crédit Agricole, les taux sont restés faibles d'où une stabilité des intérêts d'emprunt.
- Frais ligne de trésorerie, commissions (6 845,08 €)
- ICNE : intérêts courus non échus (659,05 €)

Diapo 21 : Recettes réelles de fonctionnement (atténuations de charges)

Montant : 260 041,88 € soit une augmentation de 33,21 % par rapport à 2016 dont :

- Remboursements sur rémunération et charges de personnel (214 648,08 €) : En 2016 nous avons eu 126 000 € en remboursement. L'augmentation est due au fait que nous avons eu davantage de remboursements d'arrêts maladie, des arrêts plus longs.
- Variation du stock magasin (45 393,80 €)

Diapo 22 : Recettes réelles de fonctionnement (produits des services)

Montant : 508 318,28 € soit une diminution de 7,58 % par rapport à 2016 dont :

Cantine : 193 125,15 € : diminution de 16 000 € car il y a moins d'enfants à la cantine  
 Remboursement frais de personnel MAD : 124 638,89 €  
 Redevance occupation du domaine public : 71 755,18 € : augmentation de 27 755,18 €  
 Location de matériels & fourrière véhicule : 42 745,66 €  
 Concessions et redevances funéraires : 16 872,08 €  
 Remboursement charges énergétiques CCPG : 59 181,32 € : nous avions plus en 2016 car il y avait 2 années cumulées (2015 et 2016)

Diapo 23 : Recettes réelles de fonctionnement (Impôts et taxes)

6 209 936,64 € - 57,80 % des recettes soit une augmentation de 1,32 % par rapport à 2016 dont :

- Produit fiscalité directe : 5 525 692 € (5 436 877 € en 2016) soit 57,78 % des recettes réelles de fonctionnement. La taxe d'habitation a augmenté de 13 000 € et la taxe foncière de 74 000 €.

Diapo 27 : Recettes réelles de fonctionnement (produits exceptionnels)

61 272,65 € - 0,57 % des recettes dont :

- Indemnisation (assurance, jugement) : 22 365 €
- Avoirs / annulations de mandats : 18 489 €
- Annulations sur rattachement charges : 2 646 €
- Cessions : 17 771 € (vente de la balayeuse pour 7 000 €, vente d'un véhicule pour 1 100 € et la vente des parts de la SEP pour 486 €)

Diapo 30 : Dépenses d'investissement présentation par fonction

- 903 : Culture – report de 5 565,39 € : les travaux de l'église Saint-Laurent ont coûté moins chers que prévu initialement
- 908 : Urbanisme & Aménagement urbain – report de 96 426,30 € : nous avons moins dépensé que prévu sur les travaux de voirie dont ceux prévus à la Gare, les travaux de la rue Salvador Allende qui ont été repoussés
- 909 : Action économique-Commerce – nous n'avons réalisé que 2 505,60 € car les travaux des halles avaient été budgétés mais n'ont pas été réalisés

Diapo 45 : Etat de la dette

L'encours au 31 décembre 2017 est de 8 799 592,09 €. Ce montant comprend l'emprunt de 3 millions contracté en 2017.

Diapo 49 : Résultat d'exécution du budget annexe « régie de transport »

Ce budget sera rattaché au budget général. En 2017, il y a eu 6 690 passagers alors qu'en 2016 il y en a eu 5 996 soit une augmentation de 11,57 %.

M. Le Maire sort de la salle et Mme LARGEAU fait procéder au vote.

\*Adopté à l'unanimité.

oOo

8 - CLOTURE DU BUDGET ANNEXE REGIE DE TRANSPORT

Mme CLISSON : À la fin de l'exercice 2017, le budget annexe « Régie de Transport » présentait un déficit cumulé de 47 451,84 €.

Par délibération en date du 15 février 2018, le Conseil Municipal a décidé d'assurer le suivi comptable de l'activité « Pybus – véhicule de transport » au sein du budget principal, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, de procéder à la clôture du budget annexe « Régie de Transport » à l'issue du vote du compte administratif et compte de gestion 2017 et de dire que le solde de clôture sera intégré au budget principal.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de prendre acte du résultat de clôture du budget « Régie de Transport », déficitaire au 31 décembre 2017 à hauteur de 47 451,84 €,
- de dire qu'il sera intégré au budget principal.

\*Adopté à l'unanimité.

M. GARNIER : Par rapport au budget de la régie de transport qui sera intégré au budget principal, nous avons demandé à avoir un budget analytique tous les ans pour le suivi et cela avait été accordé.

Mme CLISSON : C'est prévu.

\*Adopté à l'unanimité.



o0o

### 9 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2017 SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Mme CLISSON : Après avoir constaté que le résultat cumulé de clôture en fonctionnement fin 2017 s'établit à 1 759 554,11 €, il est proposé, sur avis favorable de la commission des Finances du 14 mai 2018, d'affecter la somme de

1 642 589,25 € à la section d'investissement pour assurer son équilibre.

Couverture du déficit de clôture de 1 956 100,21 € avec le solde des restes à réaliser (217 397,83 € en dépenses et 530 908,79 € en recettes) = 313 510,96 €. Cette affectation fera l'objet d'un titre au chapitre 912-00-1068.

Déficit d'investissement fin 2017	Reports de 2017			Besoin de financement
	Dépenses	Recettes	Solde	
-1 956 100,21 €	217 397,83 €	530 908,79 €	-313 510,96 €	1 642 589,25 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'affecter la somme de 1 642 589,25 € à la section d'investissement pour assurer son équilibre,
- de dire que cette affectation fera l'objet d'un titre au chapitre 912-00-1068.

\*Adopté à l'unanimité.

o0o

### 10 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME – REALISATIONS 2017 ET ACTUALISATIONS

Mme CLISSON : Les articles L 2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de l'année N ne tient compte que des CP de l'année.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (FCTVA, subventions, autofinancement, emprunts).

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Maire. Elles sont votées par le Conseil Municipal, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives.

La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer (signature d'un marché par exemple).

Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Conseil Municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif).

En début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissement rattachées à une autorisation de programme peuvent être liquidées et mandatées par le Maire jusqu'au vote du budget dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme.

Sur proposition de la Commission Finances du 14 mai 2018, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte des réalisations 2017 et des modifications de crédits de paiement proposées.

\*Adopté à l'unanimité.

o0o

## 11 - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Mme CLISSON : Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n° 1.

### Section d'investissement (recettes)

- 910 : opérations patrimoniales – 258 000 € : il s'agit d'une écriture d'ordre qui correspond à la vente de l'école Montgazon à la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine.

### Section de fonctionnement (recettes)

Nous avons perçu les dotations et participations pour l'année 2018. Nous avons donc mis les chiffres à jour par rapport au budget primitif.

- 920-0202- Informatique remboursement assurances – 6 100 € : Ce remboursement fait suite à un piratage informatique que nous avons subi.

- 921-1120 – Police – 2 000 € : Remboursement suite au véhicule de police qui a été incendié.

### Section de fonctionnement (dépenses imprévues)

- 924-412 – Stades – 3 000 € : Il s'agit d'une location de terrain sur la Commune de Châtillon-sur-Thouet qui n'avait pas été soldée sur l'année précédente.

- 933 – Propreté urbaine – 80 000 € : Cette somme a été ajoutée pour faire face aux frais engendrés par la manifestation des agriculteurs.

\*Adopté à l'unanimité.

o0o

## 12 - INDEMNITE DE GARDIENNAGE DES EGLISES

Mme CLISSON : La circulaire du 8 janvier 1987 réf. NOR/INT/A/87/00006/C a précisé que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

La circulaire du 29 juillet 2011 réf. NOR/IOC/D/11/21246C a rappelé ce principe.

Le point d'indice des fonctionnaires n'ayant pas été revalorisé depuis la dernière circulaire en date du 5 avril 2017, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales reste fixé à 479,86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de verser au Diocèse de Poitiers deux indemnités soit 479,86 € x 2 = 959,72 € pour le gardiennage de l'église Sainte-Croix et de l'église Saint-Laurent,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2018, chapitre 920-02042-6282.

\*Adopté par 29 voix pour et 1 contre.

O  
O O  
O

## **AFFAIRES PATRIOTIQUES**

### **13 - RESTAURATION DU MONUMENT AUX MORTS DU JARDIN PUBLIC - DEMANDE DE SUBVENTIONS**

M. LONGEARD : Œuvre de l'artiste Elie OTTAVY, le Monument aux morts situé au jardin public est composé d'un socle en pierre surmonté d'un obélisque massif sur lequel est apposée une plaque de bronze présentant un soldat dans un médaillon. La sculpture d'une jeune fille grandeur nature vient y déposer une fleur.

Le Monument ne semble pas présenter de problème structurel majeur. En revanche, il est très encrassé et des coulures, issues de la migration de produits de corrosion du métal, sont visibles à la surface. Des colorations vertes liées à la présence d'algues peuvent également être constatées.

La Ville de Parthenay souhaite entreprendre des travaux de restauration de ce Monument aux morts autour duquel s'exerce régulièrement notre indispensable devoir de mémoire collectif.

L'estimation des travaux s'élève à 5 282 € HT (TVA non applicable). Ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, à hauteur de 20 % soit 1 056 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la restauration du Monument aux morts du jardin public,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toute aide financière pour cette opération et notamment à déposer une demande de subvention auprès de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget, chapitre 920-02043.

\*Adopté à l'unanimité.

O  
O O  
O

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **14 - COMITE TECHNIQUE – COMPOSITION**

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment les articles 32 et 33 et 33-1 ;

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4, 8 et 26 ;

Considérant la consultation des organisations syndicales représentées aux Comités techniques lors du Comité technique du 23 mars 2018, soit plus de 6 mois avant le scrutin ;

Considérant que l'effectif apprécié au 1<sup>er</sup> janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 145 agents, dont 69 femmes et 76 hommes ;

Considérant que la date des prochaines élections professionnelles est fixée au jeudi 6 décembre 2018 ;

Il est proposé au Conseil Municipal, dans le cadre de ce renouvellement :

- de maintenir à 3, le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
- de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- de décider le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité.

\*Adopté à l'unanimité.

o0o

#### 15 - COMITE HYGIENE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL – COMPOSITION

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 32 et 33 et 33-1 ;

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la Fonction Publique Territoriale modifié ;

Considérant que l'effectif apprécié au 1<sup>er</sup> janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 145 agents, dont 69 femmes et 76 hommes et justifie le maintien du CHSCT ;

Considérant la consultation des organisations syndicales représentées aux Comités techniques lors du Comité technique du 23 mars 2018, soit plus de 6 mois avant le scrutin ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de maintenir à 3, le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
- de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- de décider le recueil, par le CHSCT, de l'avis des représentants de la collectivité.

*M. GARNIER : Le nombre d'agents de la Ville qui est mentionné correspond t-il aux agents titulaires sans les agents mis à disposition ?*

*Mme PRESTAT-BERTHELOT : Il s'agit des agents titulaires et stagiaires. Les agents mis à disposition par la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine seront comptabilisés sur l'autre collectivité, la collectivité employeur.*

\*Adopté à l'unanimité.

o0o

## 16 - MISES À DISPOSITION D'AGENTS – RENOUELEMENT

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le renouvellement des mises à disposition des agents suivants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, sous réserve de l'avis favorable de la Commission administrative paritaire du 2 juillet 2018 :

► d'agents de la Ville de Parthenay dans les services de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine :

- Mme Roselyne MIOT, Adjoint technique, à raison de 10,38 heures hebdomadaires sur un temps de travail de 31,30 heures hebdomadaires pour une durée de 1 an pour des missions de ménage dans les écoles.
- M. Arnaud AUDOUX, Agent de maîtrise principal, à raison de 2,10 heures hebdomadaires sur un temps de travail de 35 heures hebdomadaire pour une durée de 1 an pour des missions d'astreintes techniques.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*Mme PROUST : De quel type d'astreinte communautaire s'agit-il ?*

*Mme PRESTAT-BERTHELOT : Ce ne sont pas des astreintes techniques communautaires. Il s'agit de l'intervention sur des bâtiments appartenant à la Communauté de Communes mais situés à Parthenay. Par exemple, à la Maison des Nouvelles Technologies, si un carreau est cassé en dehors des heures ouvrables des agents de la CCPG, c'est l'astreinte technique qui intervient. Comme la Police municipale est d'astreinte et intervient quand l'alarme anti-intrusion se déclenche au centre aquatique Gâtineo.*

*Mme PROUST : Combien d'agents techniques sont mis à disposition ?*

*Mme PRESTAT-BERTHELOT : C'est le seul agent.*

\*Adopté à l'unanimité.

O  
O O  
O

## SPORT

### 17 - TARIF D'EMPLACEMENT PUBLICITAIRE SUR LE PANNEAU D'AFFICHAGE DU PARC DES SPORTS L'ENJEU

M. DEVAUD : Le panneau d'affichage des scores du Parc des Sports l'Enjeu permet de proposer deux emplacements publicitaires (2.40 m x 61.5 cm).

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de fixer le tarif annuel d'emplacement publicitaire à 302,40 €,
- de dire que ce tarif sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*Des fonds privés ont été trouvés pour la mise en place de ce panneau d'affichage.*

*M. BEAUCHAMP : Dernièrement, nous avons voté une délibération par rapport à la gratuité du Parc des sports de l'Enjeu car nous ne pouvions pas faire de recettes. Ceci ne risque-t-il pas de poser quelques problèmes ?*

*M. DEVAUD : Non.*

*M. BEAUCHAMP : Pourquoi ?*

*M. DEVAUD : Nous n'avons pas le droit de louer par exemple la salle conviviale dans laquelle nous sommes pour faire des manifestations mais nous avons le droit de rentabiliser des panneaux d'affichage car il s'agit de publicité.*

*M. BEAUCHAMP : Oui mais c'est une recette.*

*M. DEVAUD : Il ne s'agit pas de location mais d'une recette publicitaire.*

*M. BEAUCHAMP : Nous avons perçu une subvention du FEADER ?*

*Mme CLISSON : Elle n'a pas encore été versée mais nous avons l'accord.*

*M. BEAUCHAMP : Nous pouvons donc installer des panneaux publicitaires tout autour du stade.*

*M. DEVAUD : Il y en a.*

*M. BEAUCHAMP : Ce sont des panneaux publicitaires pour les associations. Là, il s'agit de la Ville, ce qui est complètement différent.*

\*Adopté à l'unanimité.

o0o

#### 18 - ENTRETIEN DES TERRAINS DE SPORT - SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDES

M. DEVAUD : Dans le cadre du projet de service mené à l'occasion de la construction du Parc des Sports l'Enjeu et suite à la réunion de plusieurs jurys de recrutement de spécialistes des terrains sportifs infructueux, il a été décidé de confier l'entretien de 5 terrains de sport à une entreprise.

De ce fait, un appel d'offres ouvert a été lancé pour un accord-cadre à bons de commandes comprenant une liste de prestations d'entretien de base et 2 options concernant l'entretien des abords et le traitement des déchets verts.

4 entreprises ont répondu à l'appel d'offres.

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 8 février 2018 et a attribué l'accord cadre à l'entreprise CHUPIN (49920 Saint Germain sur Moine).

L'accord-cadre à bons de commandes est prévu pour une période ferme d'un an, renouvelable trois fois pour une durée d'un an (48 mois maximum), et sur la base des montants suivants :

- Période initiale :
  - Le montant minimum de commandes pour la durée de la période initiale est de 85 000.00 € HT
  - Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 142 000.00 € HT
- Période de reconduction n°1 :
  - Le montant minimum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 85 000.00 € HT
  - Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 142 000.00 € HT
- Période de reconduction n°2 :
  - Le montant minimum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de 85 000.00 € HT
  - Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de 142 000.00 € HT
- Période de reconduction n°3 :
  - Le montant minimum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°3 est de 85 000.00 € HT
  - Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°3 est de 142 000.00 € HT

La délibération CM23-2018 du 22 mars 2018 est donc erronée.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre correspondant ainsi que tout document relatif à ce dossier,
- de dire que la présente délibération annule et remplace la délibération CM23-2018 du 22 mars 2018,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget, chapitre 920-0207-615212.

\*Adopté par 27 voix pour, 2 contre et 1 abstention.

o0o

#### 19 - DEMANDE DE SUBVENTION DU SPORT ATHLETIQUE PARTHENAISIEN

M. DEVAUD : Le Sport Athlétique Parthenaisien sollicite une aide financière pour l'achat d'un chapiteau installé sur le site du stade Brisset.

L'association a donc investi dans un chapiteau de 300 m<sup>2</sup>. Le coût total de la dépense (achat et installation) s'élève à 31 601 €.

Le Sport Athlétique Parthenaisien sollicite une subvention à hauteur de 10 000 €.

La commission Sport réunie le 9 mai propose au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention d'équipement à l'association Sport Athlétique Parthenaisien, d'un montant de 10 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget, chapitre 904-412-20421.

*Ce chapiteau servira à la réception des équipes pour l'animation des matchs. Auparavant, lors de chaque match, nous installions des tivolis pour un montant annuel d'environ 15 000 €. Aujourd'hui, nos services techniques n'interviennent plus grâce à l'installation de ce chapiteau. C'est une des raisons pour laquelle nous vous proposons de les aider à l'achat de ce matériel. Si nous avons besoin de ce chapiteau pour des raisons externes au club, ils acceptent de nous le prêter ce qui a été le cas pour la soirée organisée lors de la Frappadingue.*

\*Adopté à l'unanimité.

O  
O O  
O

#### TERRITOIRE NUMERIQUE

#### 20 - ACQUISITION DE MATÉRIELS DE BUREAUTIQUE, INFORMATIQUE ET RÉSEAU - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES - APPROBATION D'UNE CONVENTION

M. GILBERT : Afin d'obtenir les meilleurs prix d'achat des matériels de bureautique, informatique et réseau, destinés aux services de plusieurs collectivités dont la Commune de Parthenay, il est envisagé de constituer un groupement de commandes conformément à l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Une convention constitutive d'un groupement de commandes en fixe les modalités de fonctionnement et désigne le coordonnateur, la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine-, qui sera chargée de designer et notifier les accords-cadres à intervenir, l'exécution restant à la charge de chacun des membres.

L'acquisition des matériels de bureautique, informatique et réseau fera l'objet d'un accord-cadre à bons de commandes conclu pour une durée d'un an.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la constitution du groupement de commandes et d'y adhérer,
- d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

\*Adopté à l'unanimité.



## AFFAIRES TECHNIQUES

### 21 - AMENAGEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME AU PALAIS DES CONGRES - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS

#### RAPPORT DE PRESENTATION

M DEVAUD : Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine a voté le 15 novembre 2017 la reprise en régie de la gestion et de la promotion touristique.

Une nouvelle stratégie sur-mesure pour le territoire a été acté dans ce cadre :

- Valoriser le patrimoine au travers du label Pays d'art et d'histoire
- Renforcer la ville centre
- Développer une saison touristique d'animation culturelle et sportive
- Concevoir une stratégie de communication autour de l'offre (territoire pluriel).

L'office de tourisme est un outil majeur pour la promotion touristique. Sa localisation actuelle dans le cœur du quartier historique, dans le bas de la rue de la Vau Saint-Jacques n'apparaissant pas satisfaisant, il a été décidé son implantation provisoire dans le Palais des Congrès.

Ce repositionnement dans la ville vise à améliorer :

- **L'accessibilité** : situation idéale sur la place du Drapeau, facilité d'accès pour les piétons et les usagers en véhicule ou à vélo,
- **La visibilité** : installation de photographies promotionnelles de la Gâtine sur les vitres via le système de vitrophanie pour signaler l'office, valoriser les atouts touristiques du territoire, apporter une identité visuelle moderne,
- **La performance** : complémentarité avec le personnel du Palais des congrès pour une large amplitude d'ouverture du lieu et pour proposer plusieurs services dans un même espace.

A cette fin, des travaux d'aménagement de la banque d'accueil et d'adaptation du hall étaient nécessaires pour accueillir cette nouvelle fonction au sein du Palais des Congrès.

La Ville de Parthenay étant propriétaire des lieux et s'agissant d'un ERP de 1<sup>ère</sup> catégorie, la Ville de Parthenay a assuré la maîtrise d'ouvrage des travaux et pris en charge l'ensemble des factures.

Une participation financière de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine aux travaux d'un montant total de 11 877 € HT est sollicitée.

Il est proposé une répartition suivant une quotité de 50 % de prise en charge des travaux considérant que cette intervention intervient pour permettre l'installation de l'office de tourisme dans les lieux et, par ailleurs, contribue à la modernisation de l'équipement propriété de la Ville.



Les modalités de calcul suivantes de la participation respective des deux collectivités sont proposées :

Désignation	Montant de travaux en € HT	Répartition des dépenses en € HT		
		Quotité	Ville	CCPG
Travaux de menuiserie	6 690	50%	3 345	3 345
Electricité	2 800	50%	1400	1400
Peinture/ reprise de sol	2 386,70	50%	1193,35	1193,35
Montant de travaux HT	11 877		5 938	5 938

### PROJET DE DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5214-16 V ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine et notamment les dispositions incluant la Commune de Parthenay, comme l'une de ses communes membres ;

Vu la délibération du 15 novembre 2017 du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine modifiant les modalités d'exercice de la compétence tourisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

Considérant le projet de déplacement de l'office de tourisme au sein du Palais des Congrès de Parthenay porté par la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, afin de garantir une meilleure accessibilité et une visibilité accrue à ce service, une complémentarité avec la valorisation de la diffusion culturelle dans le lieu ;

Considérant que, pour permettre la réalisation de ce projet d'implantation, il apparaît indispensable que la Commune de Parthenay entreprenne des travaux de réaménagement du hall du Palais des Congrès ;

Considérant que le coût de ces travaux s'élève à 11 877 € HT ;

Considérant que dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine ;

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assuré, hors subventions, par la Commune de Parthenay, bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-dessous :

Désignation	Montant de travaux en € HT	Répartition des dépenses en € HT		
		Quotité	Ville	CCPG
Travaux de menuiserie	6 690	50%	3 345	3 345
Electricité	2 800	50%	1400	1400
Peinture/ reprise de sol	2 386,70	50%	1193,35	1193,35
Montant de travaux HT	11 877		5 938	5 938

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine en vue de participer au financement des travaux réaménagement du hall du Palais des Congrès, à hauteur de 5 938 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*Mme PROUST : Le montant de la vitrophanie est-il compris dans ces montants ?*

*M. DEVAUD : Non, car elle est totalement prise en charge par la Communauté de Communes pour un montant de 4 500 €.*

*M. BAUDOIN : Pourquoi parlez-vous d'une implantation provisoire ?*

*M. DEVAUD : A l'origine, le déménagement devait se faire sur un nouveau pôle multimodal à la Gare. Le projet ayant pris du retard, le choix a été fait, à la reprise de la compétence, de venir au Palais des Congrès de manière à assurer une visibilité. Le projet est toujours d'actualité pour un déménagement au futur pôle multimodal.*

*M. BAUDOIN : Le Palais des Congrès me semble l'endroit idéal.*

*M. DEVAUD : Nous sommes tous d'accord.*

*Mme BELY : La phrase : « Une participation financière de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine aux travaux d'un montant total de 11 877 € HT est sollicitée » n'est pas claire. Il faudrait la simplifier car nous avons l'impression que nous leur demandons 11 877 € alors qu'il s'agit de la moitié. Dans la délibération c'est clair mais pas dans la présentation.*

*Mme PRESTAT-BERTHELOT : La présentation ne figurera pas sur la délibération.*

*M. LE MAIRE : Le rapport de présentation est dédié uniquement à des discussions en Conseil Municipal. Seule la délibération passe au contrôle de légalité.*

*Mme BELY : Cela peut être présenté de manière plus claire.*

*M. LE MAIRE : Les précisions ont été données. Ce qui est proposé au vote est clair.*

\*Adopté à l'unanimité.

O  
O O  
O

## **FONCIER**

### **22 - ACQUISITION DE DEUX PARCELLES APPARTENANT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PARTHENAY-GATINE**

Mme LAMBERT : Dans le cadre de son projet d'aménagement du quartier de la gare et de construction d'un cinéma, la Ville de Parthenay souhaite se porter acquéreur de 2 parcelles, appartenant à la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, cadastrées comme suit :

Section	Numéro	Lieudit	Contenance
AT	236	7 Boulevard Edgar Quinet	00 ha 17 a 57 ca
AT	265	7 Boulevard Edgar Quinet	00 ha 09 a 63 ca

La valeur vénale de ces biens a été estimée à la somme de 8 000 €, par un avis rendu par les services de France-Domaine, le 22 juin 2017.

L'acquisition est consentie à l'euro symbolique. Elle fera l'objet d'un acte administratif, dont les frais de publicité foncière seront pris en charge par la Ville de Parthenay.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées section AT, numéro 236 et 265, sur la Commune de Parthenay, pour l'euro symbolique,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition,
- de prendre en charge les frais d'acte et d'hypothèque nécessaires à cette acquisition,
- de dire que les crédits nécessaires seront ouverts au budget, chapitre 908.

*Voici un projet (projection d'une esquisse) qui a été réalisé, voici quelques années, par le cabinet Lancereau & Meyniel concernant l'aménagement du quartier de la Gare.*

*Mme PROUST : Je reste dubitative sur ce lieu. Il me semblait que nous étions tous d'accord pour dire qu'il y avait une importance particulière pour que ce cinéma soit situé dans le cœur de ville.*

*Mme LAMBERT : Je vous suis sur cette réflexion mais lorsque nous voulons réaliser certains achats nous pouvons rencontrer de réelles difficultés et c'est le cas sur une des parcelles qui était pressentie pour le cinéma à côté du Marché aux Affaires. La cause est une succession très difficile à solder et le projet prend du retard pour cette raison. Pour le moment, nous n'avons pas la possibilité de réaliser l'achat de cette parcelle. Nous avons donc 2 solutions, soit nous attendons et nous sommes au calendes grecques concernant le cinéma ou alors nous prenons une décision permettant de réaliser le projet.*

*Mme PROUST : Nous n'avons que ce choix binaire ? N'y a-t-il pas d'autres espaces.*

*Mme LAMBERT : En centre-ville ? Si vous en connaissez, dites-le-nous.*

*Mme PROUST : Il ne s'agit pas de jeter en pâture des idées que peut-être vous allez balayer d'un trait.*

*Mme LAMBERT : Croyez bien que nous avons regardé tous les terrains disponibles qu'il était possible d'acquérir en centre-ville.*

*Mme PROUST : Nous avons été destinataires d'un compte-rendu de la municipalité qui indiquait qu'il avait été envisagé l'ancienne école Wilson.*

*Mme LAMBERT : C'est trop petit et il y a des contraintes avec les habitations au-dessus.*

*Mme PROUST : Les discussions avec l'association se font au sein de quelle instance ? De quand date la dernière réunion qui a abouti à cette décision ?*

*Mme LAMBERT : L'association a rencontré M. Le Maire de façon régulière.*

*M. LE MAIRE : Ses membres sont informés en temps réel car il y a des représentants de la municipalité au sein de l'association. À chaque fois qu'il y a une modification, nous les informons. Ils ont eu l'occasion de visiter ce nouvel emplacement. De plus, il y a une perspective tout à fait différente. Ce n'est pas en centre-ville comme nous pouvons l'entendre mais nous sommes tout de même à l'entrée du centre. Il s'agit d'un espace plus ambitieux que ce qui était initialement prévu. Comme vous le savez, il y a un projet communautaire de construire un immeuble tertiaire qui, dans un premier temps, aurait été construit sur un emplacement devant Gamm Vert. Face à la difficulté que vous connaissez d'acquérir les bâtiments de l'avenue Mendès-France, nous essayons d'être inventifs en trouvant un autre lieu. Ce nouveau lieu permettrait le développement d'une nouvelle offre de loisir à proximité du cinéma et celle-ci serait un véritable appel à venir et à consommer à Parthenay. Nous ne pouvons pas le réaliser en centre-ville pour des raisons de surface. Effectivement, ce nouvel emplacement a une superficie de 4 000 m<sup>2</sup>. Si nous avons pu acheter le Marché aux Affaires et la maison située à l'angle de l'avenue Mendès-France et la rue Le Féron nous étions sur un peu plus de 2 000 m<sup>2</sup>. Nous aurions pu faire uniquement le cinéma. Là, nous pouvons tenter d'implanter le cinéma et nous avons la possibilité de réfléchir à accueillir une offre de loisir complémentaire que nous trouvons de plus en plus à proximité des cinémas. C'est un projet qui change un peu sa nature et qui a recueilli l'assentiment de l'association constitutive de la SCIC qui portera la construction. C'est un projet qui est plus ambitieux que ce qui était initialement prévu.*

*Mme PROUST : En fait, vous avez changé votre fusil d'épaule quant à l'analyse que nous avons de manière commune de dire que nous avons besoin d'un projet structurant en centre-ville pour générer du flux mais c'est une analyse qui n'est plus à l'origine des choix qui sont faits.*

*M. LE MAIRE : Quand vous n'avez pas la possibilité de construire ce qui était initialement prévu, vous essayez d'être inventif pour maintenir ce projet. Le lieu d'implantation dont nous parlons présente un intérêt que le premier projet ne présentait pas. Cela ne change pas la perspective du cinéma mais nous avons la possibilité de tenter d'y ajouter une offre de loisir qui n'existe pas à Parthenay, c'est ce qu'il faut voir. Cela crée du flux, de l'activité économique, de l'attractivité pour la ville.*

*Mme PROUST : Oui mais pas dans le cœur de ville qui était notre problématique principale de départ...*

*M. LE MAIRE : Si nous installons, par exemple, le Campus rural de projets dans le bâtiment TIPIC c'est précisément en cœur de ville dans un lieu qui nous paraît difficile d'accès pour une activité commerciale d'une surface aussi conséquente avec l'absence totale de parking. Là, la puissance publique a un vrai rôle à jouer en cœur de ville dans la rue Jean Jaurès. En revanche, un cinéma avec une offre de loisir nous ne l'avons pas aujourd'hui à Parthenay. Elle vivra s'il y a le cinéma. Le cinéma peut vivre tout seul mais il vivra encore mieux s'il y a une offre de loisir complémentaire. L'important est qu'il y ait un cinéma à Parthenay.*

*Mme PROUST : C'est vrai et nous remarquons bien que plus le temps passe plus il y a des difficultés, le nombre d'entrées baisse, les énergies se démobilisent un peu. Je suis d'accord mais il ne faut pas confondre vitesse et précipitation. S'il y a des instances de réflexion, je vous encourage à nous associer car en ce qui me concerne, vous ne m'avez pas convaincue ce soir. Peut-être que si nous étions associés à des réunions de travail sur ce sujet, nous pourrions peut-être nous retrouver sur cette délibération.*

*M. LE MAIRE : C'est votre décision mais vous avez les éléments pour vous positionner. Je ne détiens pas d'informations qui n'auraient pas été présentées ce soir. Vous pouvez tout à fait prendre une décision sans supposer qu'il y a des éléments qui ne vous sont pas révélés car ce n'est pas le cas.*

*Mme BELY : Nous agissons au coup par coup en fonction des difficultés qui se posent. Ce qui nous manque, c'est un projet global concernant l'aménagement et le développement de la ville. Nous vous l'avons dit à plusieurs reprises lors de divers Conseils, pour avoir une vision globale, il aurait été intéressant de faire un plan de référence qui permet de bien réfléchir sur les espaces que l'on peut aménager, développer et qu'il y ait une cohérence sur l'ensemble du développement de la ville.*

*M. LE MAIRE : Ce plan de référence dont vous parlez existe. Le plan que nous vous avons montré date de quand ? Il date de 2006. La réflexion sur cette zone qui était une friche lorsque nous avons été élus a été validée en Conseil et c'est ce plan que, progressivement, nous suivons. Il y a eu la construction de la Maison de l'Emploi, le Centre Médico Psychologique et maintenant la possibilité d'y implanter le cinéma. Il ne faut pas se réfugier derrière un vocabulaire administratif qui ne veut rien dire. Il faut être concret et réaliste.*

*Mme BELY : Je suis concrète puisqu'un plan de référence ne concerne pas qu'un seul quartier mais l'ensemble des quartiers d'une ville.*

*M. LE MAIRE : Saint-Paul est un quartier que nous avons complètement refait en partenariat avec Habitat Nord Deux-Sèvres avec plusieurs tranches...*

*Mme BELY : ...ce n'est pas une réflexion globale.*

*M. LE MAIRE : Ce sont des choses théoriques.*

*Mme BELY : Non, cela se fait partout. Les CAUE préconisent de procéder de cette manière-là sur l'ensemble d'une ville. Je pense que nous ne pourrions pas y échapper avec la mise en place des différents plans qui vont être obligatoires avec le PLUi. Il y a la nécessité de réaliser une réflexion globale.*

*M. LE MAIRE : C'est ce que nous faisons.*

*Mme BELY : Non.*

*M. LE MAIRE : Si vous suiviez attentivement les choses, vous constateriez que, petit à petit, nous suivons un plan. Parfois, il y a des choses qui peuvent se faire, d'autres pas. Nous ne sommes pas têtus et bornés donc s'il y a une difficulté, nous essayons de la contourner tout en restant fixé sur l'objectif. L'objectif est d'installer un nouveau cinéma à Parthenay, dans la ville centre et c'est nécessaire pour la Ville et la Communauté. Nous proposons un projet ambitieux et il serait regrettable que vous ne saisissiez pas l'occasion de montrer votre capacité à comprendre ce projet et ne pas vous réfugier derrière des mots...*

*Mme BELY : ... ce ne sont pas des mots, c'est la réalité des choses.*

*M. LE MAIRE : Si vous ne voulez pas qu'il y ait de cinéma à Parthenay, dites-le.*

*Mme BELY : C'est trop facile de dire ça.*

*M. LE MAIRE : Est-ce que des gens vous ont dit que ce lieu n'est pas adéquat ? Dites-le-moi car il serait intéressant de les rencontrer.*

*Mme PROUST : L'attachement à ce que le cinéma se fasse en centre-ville ? Oui, on me l'a dit.*

*M. LE MAIRE : Tout le monde l'a dit. Le lieu initial est bien celui-ci. Est-ce qu'il y a des gens qui vous ont dit que le lieu dont nous parlons ce soir est un mauvais endroit ?*

*Mme PROUST : Non, les gens disent qu'ils veulent tellement le cinéma qu'il peut s'implanter n'importe où.*

*M. LE MAIRE : La question est simple : « Est-ce que concernant ce lieu qui a été divulgué depuis plusieurs mois et qui fait partie du débat public, des personnes vous ont dit que ce n'était pas un bon lieu ? ».*

*Mme PROUST : J'espère que cela ne date pas de plusieurs mois...*

*M. LE MAIRE : ...si vous lisez la presse comme moi, vous le savez.*

*Mme PROUST : Dans le projet que nous avons déposé auprès de l'Etat pour émarger au dispositif cœur de ville, il me semble que le cinéma était spécifiquement situé en cœur de ville avec tous les arguments sur lesquels nous étions d'accord il y a environ 15 minutes. Cela ne fait pas des mois que nous avons dit que nous allons le positionner à Gamm Vert, ce n'est pas vrai.*

*M. LE MAIRE : Vous ne voulez pas répondre à la question c'est pourquoi je me permets d'insister. Ce lieu a été relayé par la presse il y a plusieurs mois et comme vous lisez la presse vous êtes informé que ce lieu faisait l'objet d'une discussion avec l'association. Est-ce que, à la suite de cette publication d'article, des personnes vous ont dit que ce n'était pas un bon lieu ?*

*Mme PROUST : Oui, ils préféreraient que ce soit en centre-ville pour les raisons que nous avons évoquées. J'ai déjà répondu à votre question.*

*M. LE MAIRE : Quand une préférence se trouve difficile à réaliser que faisons-nous ? Nous continuons, nous nous entêtons, nous attendons que les choses se fassent seules ?*

*Mme PROUST : Nous nous donnons le temps de la réflexion et de poser les choses.*

*M. LE MAIRE : Nous avons bien réfléchi.*

*Mme PROUST : En janvier, nous déposons un dossier en disant que le cinéma sera situé en centre-ville parce-que cela répond à des attentes bien précises de la collectivité et au mois de mai nous changeons notre fusil d'épaule parce-que cela doit aller vite. Je ne sais pas pourquoi il faut aller si vite. Il faut que le cinéma soit fait avant 2020 ?*

*M. LE MAIRE : Il faut que le cinéma soit construit. Cela fait plusieurs années que nous réfléchissons au lieu d'implantation.*

*\*Adopté par 28 voix pour et 2 abstentions.*

o0o

## 23 - IMMEUBLE TERTIAIRE – CESSION DE LA PARCELLE AT N°232

Mme LAMBERT : Lors de sa séance du 22 juin 2017, le Conseil Municipal a approuvé la cession des parcelles AT 265 et AT 236 pour accueillir le projet d'immeuble tertiaire relevant de la compétence « Développement Economique » de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine.

Parallèlement, la Ville de Parthenay a poursuivi les discussions avec les porteurs de projet du futur cinéma qui, au regard des difficultés foncières rencontrées pour une implantation avenue Mendès-France, envisageraient favorablement le déplacement du projet sur le site de l'ancien Gamm'Vert.

Ce nouveau positionnement conduit la Commune et la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine à envisager le déplacement du projet d'immeuble tertiaire sur une autre parcelle communale, à proximité de la Maison de l'Emploi et des Entreprises, cadastrée AT 232 pour une contenance de 10 951 m<sup>2</sup>.

Devant permettre à la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine de réaliser ce projet, il convient que la Commune de Parthenay lui cède, à l'euro symbolique, cette parcelle pour un motif d'intérêt général (facilitation de l'exercice d'une compétence de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine).

Il est également précisé que le surplus de propriété, non nécessaire au projet, fera l'objet d'une rétrocession à la Commune de Parthenay à l'issue des travaux.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la cession, à la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, de la parcelle AT 232 d'une superficie de 10 951 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique pour un motif d'intérêt général (facilitation de l'exercice d'une compétence de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout document relatif à ce dossier.

*Nous cédon*s l'ensemble de la parcelle pour 10 951 m<sup>2</sup> sachant que tout ne sera pas occupé et que nous en récupérerons une partie.

\*Adopté par 27 voix pour et 3 abstentions.

O  
O O  
O

## **URBANISME ET HABITAT**

### **24 - CONVENTION AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE AQUITAINE - AVENANT N°1**

Mme LAMBERT : Dans le cadre du projet de redynamisation de son centre-ville historique ainsi que du secteur Gare, la Ville de Parthenay et l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Nouvelle-Aquitaine ont signé le 31 juillet 2014 la convention projet multisite n° CP 79-14-006, en vue de permettre la conduite sur le court et moyen terme, d'une politique foncière sur le territoire communal, contribuant à la réhabilitation de bâtis dégradés notamment dans le centre historique de la Ville, et la réhabilitation de friches sur le secteur de la Gare.

Dans le cadre de cette convention, un accord a été trouvé entre l'EPF et la société Ocealia pour l'acquisition de l'ancien magasin Gamm Vert et des silos voisins, situés boulevard Edgard Quinet dans le secteur de la Gare. Un acte de vente est actuellement en cours de finalisation pour une signature prochaine. Suite à l'acquisition, il est également prévu que l'EPF réalise la démolition et la dépollution du site en vue d'engager sa reconversion.

La date d'échéance de la convention fixée au 31 juillet 2018 ne permet pas de réaliser dans de bonnes conditions l'acquisition de la propriété par l'EPF, l'achèvement des travaux de démolition et de dépollution sur site ainsi que la revente du foncier à la collectivité. Il est nécessaire de prolonger la durée initiale de la convention par la signature d'un avenant.

Cette prolongation permettra également à l'EPF de poursuivre sa mobilisation sur le centre historique, des interventions sur des fonciers identifiés par la collectivité pouvant être envisagées le cas échéant sur demande de la Ville.

Par ailleurs, en application du décret n°2017-837 du 5 mai 2017, l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes se dénomme désormais Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine. Cela ne modifie pas les dispositions de la convention.

Cet avenant a donc pour objet de prolonger la durée de la convention pour porter la date d'échéance au 31 décembre 2020, et de mettre en conformité la convention avec le Programme Pluriannuel d'Intervention 2014-2018 de l'EPF.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention du 31 juillet 2014,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

*M. BAUDOIN : Je suis très étonné car les silos devaient être déconstruits fin 2017. Lors du dernier Conseil Municipal, vous nous avez dit qu'il y avait du retard mais que c'était imminent et là c'est encore repoussé.*

*Mme LAMBERT : Ils ont, comme dans certains cas, des problèmes pour réaliser l'achat à la société OCEALIA. Tant qu'ils ne sont pas propriétaires, ils ne peuvent pas déconstruire.*

\*Adopté à l'unanimité.

oOo

### 25 - PLACE DE LA SAUNERIE - DÉPÔT D'UNE DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX

Mme LAMBERT : Dans le cadre de la politique de redynamisation du cœur de ville, le projet de fresque murale en trompe-l'œil, prévue place de la Saunerie, a été présenté aux élus du Conseil Municipal courant mars 2018. Il avait été précisé que l'artiste devait réaliser quelques ajustements, au regard notamment des observations formulées par l'Architecte des Bâtiments de France. Le projet définitif a été transmis par l'artiste, Leïla Papot, fin avril 2018.

Au regard des travaux projetés (montage d'une toile tendue sur cadre métallique et bardage bois) et de la situation du projet dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable (ex-Secteur Sauvegardé), il convient d'envisager le dépôt d'une déclaration préalable de travaux.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de déclaration préalable de travaux pour la réalisation d'une toile tendue sur un cadre métallique et la mise en place d'un bardage bois en partie basse,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*Depuis la présentation de ce projet lors d'un précédent Conseil Municipal il y a eu quelques ajustements qui vous sont présentés sur cette projection.*

\*Adopté à l'unanimité.

O  
O O  
O

### SERVICE PUBLIC DE PROXIMITE

#### 26 - HOTEL DE VILLE ET DE LA COMMUNAUTE - AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE

Mme LAMBERT : Dans le cadre de la politique d'amélioration de l'accueil des usagers et des conditions de travail des agents, le projet de rénovation de l'Hôtel de Ville et de la Communauté est à ce jour finalisé et entrera prochainement en phase opérationnelle de travaux.

Au regard des travaux projetés et de la situation de l'équipement dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable (ex-Secteur Sauvegardé), il convient d'envisager le dépôt d'un permis de construire valant autorisation de travaux au titre de la législation sur les ERP (Etablissements Recevant du Public).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire valant autorisation de travaux pour la réalisation de travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville et de la Communauté,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*Cela concerne en particulier les ouvertures qui seront changées ainsi que les travaux ayant attrait aux ERP.*

\*Adopté à l'unanimité.

O  
O O  
O

## MUSEE

### 27 - MUSEE - VENTE D'OBJETS ET FIXATION DE TARIFS

Mme LAMBERT : Le musée d'art et d'histoire de Parthenay propose à la vente dans sa boutique plusieurs catalogues, cartes postales et objets dérivés. Afin de promouvoir l'image du musée et développer l'offre auprès du public, de nouveaux produits de promotion sont proposés : cartes postales, carnets, crayons.

Sur avis favorable de la commission « Urbanisme – Patrimoine – Musée – Commerce Local » du 16 mai 2018, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la vente de ces nouveaux objets,
- de fixer les tarifs comme suit :
  - carte postale : 0,50 €
  - carnet : 2,50 €
  - crayon : 1,20 €
- de dire que les tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

\*Adopté à l'unanimité.

O  
O O  
O

## QUESTIONS DIVERSES

1) Notre candidature recalée au dispositif « Action cœur de ville », et maintenant ?
--

*M. LE MAIRE : Le gouvernement a lancé un appel à projet auquel nous avons répondu et obtenu une réponse négative. Plusieurs collectivités Deux-Sévriennes ont répondu (Bressuire, Thouars, Parthenay et Niort). Deux communes parmi ces dernières ont été lauréates à savoir l'agglomération de Bressuire et l'agglomération de Niort. Je dis « agglomération » car sur les 200 villes environ qui ont été retenues, ce sont principalement des agglomérations au sens juridique ou en tous cas qui avaient les critères et les qualités des agglomérations. Nous avons été déçus de la réponse négative. Nous avons réalisé un dossier que nous vous avons communiqué dans un temps relativement record car les délais étaient extrêmement brefs. Ce dossier était intéressant et bien présenté. Ensuite, je vous ai tenu informé des échanges que nous avons eus avec Madame Le Préfet par la lettre que nous lui avons adressée et la réponse qu'elle nous a faite.*

*C'est une déception mais nous continuons et gardons le cap, c'est ce qui nous parait le plus important.*

*Cette politique de soutien au centre-ville, nous la poursuivons depuis un certain nombre d'années. Nous l'avons présenté lors d'un débat au Conseil Municipal que nous avons souhaité autour du centre-ville depuis 2008. Beaucoup d'investissements ont été faits à la fois sur l'accompagnement et l'ingénierie avec le recrutement d'un développeur et d'un médiateur de centre-ville, un partenariat avec la Communauté de Communes. J'en ai parlé*



*tout à l'heure avec le Campus rural de projets car je suis persuadé que les centres-villes des villes comme Parthenay étant difficiles d'accès, manquent de parking donc il n'y a que le service public qui peut créer du flux dans des endroits qui sont compliqués pour l'offre commerciale. Cela fait partie des projets structurants tel que le pôle sénior dont nous avons déjà parlé. L'attractivité de la ville fait partie des priorités de nos différentes politiques.*

*Pour récapituler les investissements réalisés depuis 2008, le montant s'élève à environ 1 400 000 € (devantures d'enseignes, ingénierie, subventions à l'association qui est en sommeil aujourd'hui, travaux de l'esplanade Georges Pompidou, esplanade des Cordeliers, la rue Louis Aguilon...).*

*Nous ferons une restitution des Assises du cœur de ville qui ont eu lieu au mois de novembre 2017, le lundi 25 juin à 14h dans le théâtre du Palais des Congrès. Vous êtes conviés à y participer. Nous souhaitons le faire plus tôt mais M. LESTOUX a un agenda qui ne lui permettait pas de se libérer avant. La forme sera la même que ce que nous avons mis en place pour les assises c'est-à-dire une présentation, des groupes de travail puis une restitution de ce qui a été présenté lors de la première session des assises.*

*J'évoquais différents projets importants pour le centre-ville. Nous travaillons sur le projet des halles avec les études en 2018 et en 2019 la réalisation des travaux. Je peux aussi citer l'Hôtel de Ville et de la Communauté car ces travaux font partie de la vitalité d'un centre-ville. Il faut que le service public soit présent là où le privé a des difficultés à l'être. Nous sommes en hyper centre et nous souhaitons y maintenir l'Hôtel de Ville et de la Communauté.*

*Mme PROUST : Nous sommes interpellés concernant le pôle sénior. Pouvez-vous nous en dire davantage ?*

*Mme LARGEAU : Les réflexions sont en cours. Il y a un comité de pilotage qui se réunit entre le Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres (CHNDS) et la Ville pour que chacun travaille sur les parties qui les concerne. Le CHNDS se charge de l'élaboration du cahier des charges par rapport aux besoins que peuvent avoir les personnes âgées pour un EHPAD (mètres carrés, lieux de vie...).*

*La Ville, quant à elle, s'attache à trouver le lieu de réalisation du projet en cœur de ville. Comme le cinéma, ce n'est pas simple de trouver la surface correspondante car il faut quelques mètres carrés aussi. Plusieurs pistes sont proposées. Il y a un interlocuteur incontournable qui est l'ARS (Agence Régionale de Santé) et qui donne le feu vert pour la réalisation de ce genre de projet. Nous sommes donc obligés de proposer plusieurs projets et l'ARS aura son avis à donner car ce sont les tutelles qui participent au fonctionnement de ces établissements. Au fur et à mesure des avancées du projet, nous vous tiendrons informés. Pour le moment, nous en sommes aux réflexions et échanges concernant les emprises foncières.*

*M. GARNIER : Par rapport à l'emprise foncière, nous avons vu sur le bâtiment de l'ancienne Poste qu'il était à vendre.*

*M. LE MAIRE : Nous l'avons vu également, c'est la délicatesse de certains opérateurs. Il a été mis en vente dans les 3 à 4 jours qui ont suivi l'appel que le chargé de projet a passé à la foncière propriétaire pour dire que nous étions intéressés par ce bâtiment. D'un seul coup, nous avons vu le panneau « A Vendre ». Cela fait partie des lieux envisagés comme les Camélias et l'ancienne École d'arts plastiques.*

## INFORMATIONS

*M. BOIVIN : Je vous ai distribué un flyer en début de séance concernant « Les Rendez-vous au jardin », manifestation qui aura lieu le 3 juin au Jardin Férole. Cette année, nous avons souhaité mettre l'accent sur le Jardin Férole qui a été réaménagé et réhabilité par les agents des services Techniques et Espaces Verts. La collectivité a organisé cette journée en collaboration avec des intervenants locaux et des acteurs associatifs. Vous êtes chaleureusement invités à participer le dimanche 3 juin dès 8h30 pour les plus motivés jusqu'à 18h30 le soir. Différentes animations gratuites seront proposées et ouvertes à toutes et tous. Je vous remercie.*

oOo

*M. LE MAIRE : Voici quelques dates :*

- samedi 26 mai : Fête des Mères à 11h30 dans la salle des pas perdus de l'ancien tribunal
- samedi 26 mai : Fête des Parthenaisiens à 15h au Parc des Sports l'Enjeu

*Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mercredi 27 juin et non pas le jeudi 21 juin.*

o0o

*Mme PROUST : Je voulais proposer que pour la Fête des Mères, ce soient ces messieurs qui soient présents et je réitère mon invitation auprès des Conseillères Municipales à participer samedi matin à la première rencontre des élues locales du département des Deux-Sèvres.*

-----

*M. LE MAIRE : Merci à tous et bonne soirée.*

-----

Le compte rendu sommaire du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie de Parthenay du 28 mai 2018 au 11 juin 2018.

Les SECRETAIRES de SEANCE ;

Le MAIRE ;

Les MEMBRES ;